



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

N° 7/75

Objet : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la
réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère Départementale.

Sophie LEBON, Conseillère Municipale déléguée.

Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Isabelle CARON, Romain CARTIER, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Isabelle BOURSIER, Rita AYDIN, Conseillers Municipaux.

Absents : Saïd TOUFIQ,

Absents excusés sans pouvoir : Laurent COKGUL

Absents excusés avec pouvoir :

Romuald SERVA	a donné pouvoir à	Mathieu DOMAN
Adrien DA COSTA	a donné pouvoir à	Christophe ALTOUNIAN
Claudine OCCHIPINTI	a donné pouvoir à	Yveline MASSON
Sylvie GUINEMER	a donné pouvoir à	Sarah MOINE
Alain DURAND	a donné pouvoir à	Christophe PIEGZA

Secrétaire de séance : Christophe MARTIN

Où le rapport de Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, ~~déléguée aux finances et aux marchés publics,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6, L. 2113-7, L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2194-1 et suivants ainsi que les articles R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu le marché n° 2021-019_AOO de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet notifié le 20 octobre 2021 à la société Studio Hybride architectes,

Vu le projet d'avenant n° 1 validé par la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster la rémunération du titulaire en fonction du montant de l'opération au niveau de l'avant-projet définitif,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'acter la signature de l'avenant n° 1 pour un montant de 22 930,66 € HT soit 27 516,79 € TTC.

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'avenant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

AUTORISE la représentante de Monsieur le Maire, Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et aux marchés publics, à signer ledit avenant.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Pour extrait certifié conforme.

Christophe MARTIN
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire



Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales



Accusé de réception en préfecture
095-219500196-20221005-DEL-7-75-2022-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

VILLE d'ARNOUVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur Pascal DOLL
15-17, rue Robert Schuman – CS 20101
95400 ARNOUVILLE
Téléphone : 01.30.11.16.16

B - Identification du titulaire du marché public

Identification des membres du groupement

Mandataire du groupement

STUDIO HYBRIDE ARCHITECTES

128 bis avenue du Général Leclerc
94360 Bry sur Marne
Tél. : 09 51 99 82 36 / contact@studiohybride.fr
SIRET : 504 453 028 00038

Cotraitants du groupement

SAS BETOM

33 av des Etats-Unis
78000 Versailles
Tel : 01 39 20 62 00 – accueil@betom.fr
SIRET 659 801 948 00103

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2021-019_AOO : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Monnet

■ Date de la notification du marché public : 20 octobre 2021

■ Durée d'exécution du marché public :

La durée de la mission démarre à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux de toutes les phases. Dans l'intervalle des dates intermédiaires à respecter sont néanmoins définies :

- Phase 1 : livrée entre septembre 2023 et fin décembre 2023 avec un démarrage de travaux en juillet 2022 ;
- Phase 2 : livrée au plus tard fin décembre 2025 avec un démarrage prévu en juillet 2024.

Les travaux se déroulant par phase, il est à noter que deux marchés de travaux distincts sont à prendre en compte sur la totalité de la mission.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

Taux de rémunération « t » : 7,53 %
Coût prévisionnel des travaux « C » : 4 750 000,00 € HT

Forfait provisoire de rémunération C x t : 357 750,00 € HT
T.V.A. (20 %) : 71 550,00 €
T.T.C. : 429 300,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
 095-219500196-20221005-DEL-7-75-2022-DE
 Date de télétransmission : 05/10/2022
 Date de réception préfecture : 05/10/2022

D – Objet de l’avenant

■ Modifications introduites par l’avenant : **Calcul de la rémunération**

Conformément à l’article 10 du CCAP, il convient de prendre en compte le montant d’actualisation des travaux au stade d’avant-projet définitif et de fixer en conséquence, le montant actualisé du forfait de rémunération relatif à la maîtrise d’œuvre dudit marché.

■ Incidence financière de l’avenant :

L’avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l’avenant :

- Montant HT : 22 930,66 €
- Taux de la TVA (20%) : 4 586,13 €
- Montant TTC : 27 516,79 €
- % d’écart introduit par l’avenant : 6.41 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant des travaux au stade APD : 5 055 520,00 € HT
- Taux de rémunération « t » (taux inchangé) : 7,53 %
- Forfait de la rémunération actualisée : 380 680,66 € HT
- Montant TTC : 456 816,78 € TTC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Accusé de réception en préfecture
095-219500196-20221005-DEL-7-75-2022-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)